



LES RESULTATS DE LA POLITIQUE DE SECURITE EN 2012 DANS LE DEPARTEMENT DU NORD

L'année 2012 confirme et consolide les bons résultats obtenus ces dernières années, avec une délinquance orientée à la baisse et une stabilisation du nombre de victimes de la route au niveau le plus bas atteint dans le département.

S'agissant de la délinquance, les atteintes aux biens (100.349 faits) diminuent de 0,9 %, soit 906 faits en moins. Les vols à la roulotte baissent (-1,5 %). Le nombre de véhicules volés est stable (5.273 en 2002).

Si le nombre des cambriolages de locaux industriels et commerciaux recule (-3,6 %), le nombre des cambriolages augmente (3,3 %), surtout dans les habitations et dans les zones rurales, ce qui reflète en partie une tendance nationale. Le nombre de vols à main armée augmente (60 faits supplémentaires). Les home-jacking (vols de véhicule dans les habitations) sont en recul en zone rurale (-16 %).

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrent une baisse (-1,1 %), même si cette tendance ne se retrouve pas en zone rurale.

Les escroqueries et des infractions économiques et financières enregistrent un net recul, avec 10.600 infractions constatées, soit 2.633 de moins (- 20 %).

Les faits de violence urbaine sont en recul : ainsi le nombre de véhicules incendiés se situe à 1.973 (-10 %) et jets de projectiles contre les forces de l'ordre sont en recul de 44 % (92 faits).

Au total, le nombre de faits de délinquance recule pour la 7^e année consécutive.

Face à des formes de délinquance qui évoluent, l'ensemble des acteurs de la sécurité est mobilisé.

Deux zones de sécurité prioritaire ont été créées en 2012 dans le Nord, à Lille et à Roubaix-Tourcoing-Wattrelos qui permettent de renforcer l'action concertée des services de police en lien avec le Procureur de la République. Leur mise en place profite globalement à l'ensemble des communes du département par le démantèlement des réseaux qu'elles permettent. Les premiers résultats obtenus sur la ZSP de Lille sont encourageants.

La lutte contre les cambriolages, les home-jacking et les vols à main armée est au cœur des priorités d'action des forces de police et de gendarmerie en lien avec les services judiciaires. Dans ce cadre, l'échange d'informations opérationnelles entre la police et la gendarmerie est renforcé pour lutter contre la délinquance itinérante en matière de cambriolage. En outre, des actions coordonnées de surveillance et de contrôle ont été mises en place pour renforcer la visibilité des patrouilles, repérer et confondre les malfaiteurs en mobilisant tous les outils dont disposent la police scientifique et technique.

La coopération transfrontalière a également été renforcée avec les autorités belges qui s'est illustrée notamment lors de l'opération Villafront le 18 septembre dernier.

L'amélioration de la sécurité est par ailleurs fondée sur un partenariat avec l'ensemble des acteurs. Les maires, en particulier, ont une place centrale et renforcée ces dernières années dans le dispositif de prévention de la délinquance.

Des actions de prévention ont été mises en œuvre en 2012 et seront poursuivies en 2013 à travers le développement de la vidéo protection (aide de l'Etat de 850.000 euros à travers le fonds interministériel de prévention de la délinquance en 2012), l'actualisation des conventions de coordination de la police nationale et de la police municipale et l'animation des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Un partenariat renforcé a été initié avec l'association des maires, notamment par le biais de l'action de la gendarmerie nationale. Ainsi, une trentaine de projets de convention « voisins vigilants » sont en cours d'élaboration entre la gendarmerie nationale et des communes du Nord, qui s'ajoutent aux 4 communes qui ont d'ores et déjà mis en œuvre ce dispositif de participation citoyenne visant à inciter les personnes à informer la mairie et la gendarmerie de tout fait suspect.

Conformément aux orientations du ministre de l'Intérieur, le déploiement du dispositif de pré-plainte en ligne destiné à améliorer l'accueil des victimes d'infractions sera effectif le 4 mars 2013. Il permet un signalement immédiat des faits commis, tout en réduisant, par la prise de rendez-vous, le délai d'attente lors du dépôt de plainte dans les locaux de la police ou de la gendarmerie.

S'agissant de la sécurité routière, l'année 2012 se caractérise par la poursuite des résultats encourageants dans la lutte contre l'insécurité routière. Le nombre des accidents (1.851) diminue de 4,3 % alors qu'il avait augmenté de 10,7 % en 2011. Le nombre des blessés (2.250) baisse également (- 4 %).

81 personnes ont été tuées sur les routes du département, soit le même nombre qu'en 2011. Depuis 2002, leur nombre a été diminué de plus de moitié (169 morts en 2002). Le taux de mortalité sur les routes du département est faible (il est de 50 % plus faible que le taux national), le Nord représentant 2 % des morts, alors qu'il représente 4 % de la population française et que le trafic routier de transit étranger est très important.

Ces résultats encourageants en matière de sécurité routière sont le résultat d'une mobilisation constante de toutes les forces de sécurité et de la bonne collaboration avec les collectivités territoriales et les associations. S'agissant du contrôle-sanction, le département compte 33 radars fixes de vitesse et 36 radars de franchissement de feux. Il est prévu d'installer en 2013 de nouveaux radars discriminants permettant de faire respecter une différence de limitation de vitesse entre les poids lourds et les véhicules légers sur certains tronçons autoroutiers dans l'agglomération lilloise.

Evolution de la délinquance en 2012 dans le département du Nord	p. 3
Les priorités d'action des services dans la lutte contre la délinquance	p. 4
Déploiement de la pré-plainte en ligne dans le département du Nord	p. 6
Evolution de la sécurité routière en 2012 dans le département du Nord	p. 7

Evolution de la délinquance en 2012 dans le département du Nord

Les données agrégées par les grands 3 indicateurs de faits délictueux et criminels font apparaître :

1. La baisse globale des atteintes aux biens avec cependant un point noir : les cambriolages

Avec 100 349 faits constatés en 2012, soit 906 de moins que l'année dernière, les atteintes aux biens reculent de 0,9 %. Cependant, le taux d'élucidation (zones police et gendarmerie confondues) baisse de 1,5 point et se situe à 14,1 % contre 15,6 %.

Le nombre de véhicules volés dans le département (5.723 en 2012) est stable (5.720 en 2011).

Les vols à la roulotte baissent de 1,5 % (20.059 faits, soit 300 de moins qu'en 2011).

Malgré l'engagement total des forces police et de gendarmerie pour lutter contre ces phénomènes, les cambriolages, après la baisse enregistrée en 2011, augmentent de 3,3 %, soit 489 faits de plus. L'augmentation est plus significative pour les habitations (+8,9 %, soit 800 faits de plus) alors qu'ils diminuent pour les entreprises (-3,6 %, 84 faits de moins). Ce phénomène est le reflet d'un rôle accru d'une forme de délinquance itinérante. Les vols à main armée augmentent quant à eux de 25,3 % (297 faits enregistrés en 2012, soit 60 de plus qu'en 2011). Il s'agit principalement de vols de petits commerces, parfois par des individus en détresse psychologique ou sociale au moment où les grandes enseignes ont su se protéger et sont ainsi moins victimes de vols à main armée.

2. La baisse des atteintes volontaires à l'intégrité physique malgré des violences intrafamiliales qui continuent à croître en zone rurale

Engagée en 2011 après plusieurs années successives d'augmentation, la baisse des atteintes volontaires à l'intégrité physique se poursuit en 2012 : un peu moins de 25 000 faits ont été relevés, soit 284 de moins qu'en 2011 (- 1,1 %).

Les violences crapuleuses baissent de 3,3 % avec 5.414 faits, soit 185 de moins qu'en 2011.

Les violences non crapuleuses, qui concernent principalement les violences infra-familiales diminuent de 2,4 % (13.630 faits, soit 337 de moins qu'en 2011) alors qu'elles avaient augmenté en 2011 de 1,8 %. Toutefois, ces violences ont tendance à augmenter en zone rurale, reflet d'une crise sociale et économique.

3. La baisse des escroqueries et des infractions économiques et financières

Avec 10.600 infractions constatées en 2012, soit 2.633 de moins que l'année précédente, les escroqueries et des infractions économiques et financières sont en recul de 20 %.

En outre, de bons résultats ont été enregistrés en matière de violences urbaines puisque le nombre de véhicules incendiés au cours de l'année (1.973) baisse de 10 % entre 2011 et 2012 et que celui des jets de projectiles (92 faits) baisse de 44 %.

Ces résultats sont le fruit d'une mobilisation totale des forces de sécurité. En 2012, l'activité des services s'est maintenue à un niveau élevé et a permis de révéler 3,4 % d'infractions de plus qu'en 2011, soit 14.359 faits (+489).

Les priorités d'action des services dans la lutte contre la délinquance

Face à des formes de délinquance qui évoluent, l'ensemble des acteurs de la sécurité agit.

1. La création de 2 zones de sécurité prioritaire (ZSP)

A partir d'une analyse de la situation de la délinquance dans les quartiers, le ministre de l'Intérieur a décidé de mettre en place deux zones de sécurité prioritaire dans le Nord, à Lille et à Roubaix-Tourcoing-Wattrelos, dont l'objectif est de renforcer l'action concertée des services afin d'agir en profondeur contre les réseaux qui prospèrent du trafic de drogues, d'armes, des véhicules volés, des cambriolages et d'assurer aux citoyens le droit à la sécurité et à la tranquillité.

Pour la ZSP de Lille, les premiers résultats provisoires sont encourageants : les faits de délinquance enregistrés entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre reculent par rapport à la même période de 2011, le nombre de trafics de stupéfiants démantelés augmente, le nombre de personnes mises en cause pour usage et revente de drogue augmente. Parallèlement, la lutte contre les nuisances et les incivilités porte également ses fruits puisque le nombre de véhicules incendiés baisse de 4,8 % et que celui des outrages envers les personnels exerçant une mission de service public (forces de l'ordre, secours, transports) baisse.

L'action de l'Etat dans les ZSP ne se réduit pas à la seule activité policière : des réunions de travail se sont tenues avec les bailleurs sociaux pour s'assurer de la mise en œuvre de leurs obligations en matière de prévention de la délinquance en échange d'exonérations fiscales dont ils bénéficient (décret gardiennage du 19 novembre 2008 permettant aux bailleurs de déduire jusqu'à 75 % des coûts de salaire et de charges si ils emploient un gardien dans un immeuble où il entretient les parties communes et assure l'élimination des rejets) et renforcer les diagnostics partagés avec la DDSP sur les améliorations à apporter au bâti. Un programme de visites a été établi entre décembre et mars.

Les effets des ZSP profitent globalement à l'ensemble des communes du département par le démantèlement des réseaux qu'elles permettent.

2. La lutte contre les cambriolages et les vols à main armée

La lutte contre les cambriolages, les home-jacking et les vols à main armée sont au cœur des priorités d'action des forces de police et de gendarmerie en lien avec les services judiciaires. La coopération entre les services de police et les unités de gendarmerie a été renforcée avec la mise en place d'actions coordonnées de surveillance et de contrôle, pour recouper et partager les informations afin de repérer les équipes de malfaiteurs et de les confondre pour les remettre à l'autorité judiciaire en mobilisant tous les outils dont disposent la police scientifique et technique.

Les liens entre les élus, la population et les forces de l'ordre doivent être par ailleurs densifiés. Les dispositifs « tranquillité vacances » (plus de 19 000 personnes ont eu recours à ce dispositif en 2012) et « voisins vigilants » concourent efficacement à la lutte contre les cambriolages.

Dans un département tel que le Nord, la lutte efficace contre les cambriolages doit se traduire également par le renforcement de la coopération transfrontalière avec les autorités belges.

3. La poursuite de la modernisation des outils et la prévention de la délinquance

Pour remplir efficacement leurs missions, les services bénéficient de la modernisation des outils : le déploiement des PV électroniques (32 communes sont équipées ou sont en voies d'équipement), la poursuite du développement de la vidéo-protection (le soutien financier de

l'Etat aux collectivités dans le Nord s'est élevé en 2012 à près de 850 000 euros contre un peu plus de 700 000 euros en 2011), les évolutions de la police scientifique et technique.

Le renforcement des partenariats est également indispensable car si la sécurité est d'abord une mission régalienne de l'Etat, c'est aussi l'affaire de tous.

Dans ce cadre, les maires sont au centre du dispositif de prévention de la délinquance, avec la mobilisation des polices municipales et au travers des partenariats locaux de prévention de la délinquance. Plus de 30 projets de convention de participation citoyenne sont en cours d'élaboration entre la gendarmerie nationale et des communes du Nord, qui s'ajoutent aux 4 conventions déjà existantes. La loi d'orientation sur la sécurité intérieure a créé le rappel à l'ordre qui confère aux maires un outil de prévention en lien avec ses pouvoirs de police dans les matières qui sont de sa compétence : ordre, sécurité, sûreté, salubrité publics. Le procureur de la République de Lille, en lien avec les services de la préfecture, a formalisé ce dispositif au cours de l'année 2012 avec plusieurs maires de l'arrondissement de Lille.

Dans le cadre du renforcement du partenariat, les services de la préfecture et ceux du parquet travaillent actuellement avec des responsables de grands centres commerciaux de la Métropole lilloise afin d'établir dans le courant du premier trimestre 2013 une convention qui renforcera et précisera dans le domaine de la sécurité les liens entre les centres commerciaux, la police, les polices municipales et les services du procureur.

Par ailleurs, afin de faciliter les démarches et permettre aux citoyens de mieux signaler les faits de délinquance dont ils sont victimes, le dispositif de pré-plainte en ligne va être généralisé en mars prochain. La pré-plainte permet un signalement immédiat des faits commis, tout en réduisant, par la prise de rendez-vous, le délai d'attente lors du dépôt de plainte dans les locaux de la police ou de la gendarmerie. L'arrivée de la pré-plainte en ligne constitue une étape importante de la rénovation du dispositif de recueil, d'enregistrement et d'analyse de la délinquance voulue par le ministre de l'Intérieur.

Déploiement de la pré-plainte en ligne dans le département du Nord

La pré-plainte en ligne sera disponible dans les départements du Nord à compter du 4 mars prochain.

Ce dispositif permet un signalement immédiat des faits commis sur le site www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr. Il réduit, par la prise de rendez-vous, le délai d'attente lors du dépôt de plainte dans les locaux de la police ou de la gendarmerie et représente une avancée dans la simplification des démarches administratives, aussi bien pour les usagers que pour les personnels de police ou de gendarmerie.

Pour des raisons d'efficacité et des impératifs d'enquête, ce dispositif est réservé aux atteintes contre les biens dont la victime ne connaît pas le ou les auteurs des faits (vols, dégradations, escroqueries...). Les plaintes contre personnes connues ou dénommées sont exclues de ce dispositif car elles peuvent justifier un traitement immédiat et une interpellation rapide de l'auteur.

Les situations d'urgence qui nécessitent une intervention immédiate des services de police ou de gendarmerie ne doivent pas passer par la pré-plainte en ligne.

La pré-plainte en ligne ne dispense pas de venir dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie. Le dépôt de plainte devient juridiquement valable après contact avec un officier ou un agent de police judiciaire et signature du procès-verbal.

Le suivi des expérimentations en cours depuis novembre 2008, les enquêtes de terrain et les sondages de satisfaction ont conduit le ministère de l'Intérieur à généraliser la pré-plainte en ligne à l'ensemble du territoire national depuis le début du mois de janvier. Son arrivée constitue une étape importante de la rénovation du dispositif de recueil, d'enregistrement et d'analyse de la délinquance voulue par le ministre de l'intérieur, dans le respect de l'indépendance de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales. En facilitant les démarches des citoyens, elle permettra de réduire les phénomènes de non-déclaration.

La pré-plainte en ligne, une démarche simple et innovante

- la victime effectue sa télé-déclaration depuis n'importe où, via internet, sur le site www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr et renseigne un formulaire guidé comportant des rubriques obligatoires ;
- elle choisit le jour de son rendez-vous, ainsi que le commissariat ou la brigade de gendarmerie où elle souhaite venir signer sa plainte ;
- elle est rapidement contactée par les services de police ou de gendarmerie pour confirmer le rendez-vous et l'informer des pièces nécessaires à fournir.
- si l'auteur de la pré-plainte ne vient pas au rendez-vous qu'il a choisi ou qui lui est proposé, les données nominatives sont automatiquement effacées 30 jours après la réception de la déclaration.

Evolution de la sécurité routière en 2012 dans le département du Nord

L'année 2012 se caractérise par la poursuite des résultats encourageants dans la lutte contre l'insécurité routière. 81 personnes ont été tuées sur les routes du département, soit le même nombre qu'en 2011. Depuis 2002, leur nombre a été diminué de plus de moitié (169 morts en 2002).

Le taux de mortalité sur les routes du département est faible (il est de 50 % plus faible que le taux national), le Nord représentant 2 % des morts, alors qu'il représente 4 % de la population française et que le trafic routier de transit étranger est très important.

Alors que le nombre de personnes tuées stagne, le nombre des accidents, 1 851, diminue en 2012 de 4,3 % alors qu'il avait augmenté de 10,7 % en 2011. Le nombre des blessés (2.250) baisse également (soit - 4 %). La baisse du nombre des blessés est de l'ordre de 50 % depuis 2001. Parmi ceux-ci, la part des personnes devant faire l'objet d'une hospitalisation de plus de 48 heures suite à l'accident demeure supérieure à 40 %.

Parmi les différents usagers de la route, de très bons résultats ont été enregistrés en 2012 pour les motards (9 morts en 2012 contre 23 en 2011, 15 en 2010 et 32 en 2009). Ils représentent cependant encore 11 % des victimes d'accidents mortels alors qu'ils ne constituent qu'1 à 2 % des conducteurs.

En revanche, les résultats sont moins bons pour les piétons (19 morts soit près de 25 % des victimes, contre 11 en 2011) et surtout pour les jeunes (29 personnes décédées, soit 35,8 %, ont moins de 25 ans alors qu'elles ne représentaient que 25 % des décès en 2011).

Un seul facteur ne peut expliquer cette évolution. La politique de sécurité routière est orientée vers la prévention, la formation, la dissuasion et la répression, sans compter l'amélioration du parc de véhicules et des infrastructures.

L'évolution favorable constatée ces dernières années est ainsi le fruit d'une politique volontariste des services de l'Etat menée en collaboration avec les partenaires publics et associatifs. Dans ce cadre, l'Etat conduit actuellement, en lien avec le Conseil général du Nord et les autres grandes collectivités, les associations de prévention routière et les organismes professionnels, un travail partenarial de définition des orientations et des actions en matière de prévention et de répression à mettre en œuvre par l'ensemble des services et partenaires au cours des 5 prochaines années. Ce document devrait être signé au printemps. Il se déclinera ensuite chaque année par un plan départemental d'actions de sécurité routière qui précise les actions financées par l'Etat. Le préfet signera par ailleurs au cours de semestre ne convention cadre avec le Conseil général en matière de sécurité routière.

En termes d'actions répressives, les contrôles coordonnés entre les différentes forces (sécurité publique, CRS, gendarmerie) vont être renforcés. Le déploiement des radars contribue à modifier les comportements des conducteurs. En 2012, 532.252 infractions ont été relevées par les 33 radars fixes (+30,7 % par rapport à 2011 avec 31 radars) et 47.955 infractions (-2,8 % par rapport à 2011 avec 30 radars) ont été relevées par les 36 radars feux rouges.

En 2013, l'installation de radars discriminants (permettant de contrôler la vitesse des véhicules sur plusieurs voies en distinguant les poids lourds des véhicules légers) va se poursuivre. Après l'A25 (Ennetières-en-Weppes), l'autoroute A1 va être équipée (à Seclin dans le sens Lille-Paris et à Phalempin dans le sens Paris-Lille). Des radars tronçons (calculant la vitesse moyenne d'un véhicule entre deux points) vont être, installés sur l'A25 et l'A27. Des études sont conduites pour l'A16 et l'A23.

L'analyse des accidents mortels montre que la vitesse excessive est en cause dans 30 % des cas et l'alcool dans 20 %. Tout sera mis en œuvre en 2013 pour poursuivre ces bons résultats

dans la ligne définie par le ministre de l'Intérieur lors de la réunion du conseil national de la sécurité routière le 29 novembre dernier où il a fixé un objectif de 2.000 morts en 2020.